

À LA
UNE

Négociations conventionnelles L'UFSBD fait valoir ses propositions

À l'approche des négociations conventionnelles, qui se dérouleront dans le courant du second semestre 2016, les syndicats dentaires « fourbissent leurs armes » pour préparer au mieux ce rendez-vous capital.

L'UFSBD a elle aussi formalisé ses propositions et les soumettra aux acteurs de la négociation.

Mais surtout, l'UFSBD attend de la nouvelle convention un message fort d'incitation à consulter régulièrement son chirurgien-dentiste, ainsi que la prise en charge d'actes de prévention.

En tant que centre collaborateur de l'OMS, contributeur au développement de nouveaux concepts d'éducation et de pratiques bucco-dentaires, l'UFSBD entend faire valoir ses propositions. Celles-ci se structurent autour d'une idée-force : la nouvelle convention devra inscrire la prévention au cœur de ses orientations. Les actes de sensibilisation et de prévention sont un prérequis de la santé orale, et par voie de conséquence de la santé globale, et doivent enfin être valorisés en tant que tels.

C'est pourquoi nous appelons, en premier lieu, à la réalisation d'enquêtes épidémiologiques sur la santé dentaire des enfants de 6 et 12 ans, et sur la santé parodontale des Français. De telles études sont déterminantes pour définir les orientations de santé publique les mieux adaptées aux priorités épidémiologiques.

L'UFSBD attend que ses propositions soient prises en compte.

1 Un examen annuel de prévention, distinct de la consultation dentaire et couplé à l'établissement d'un bilan, et des soins préventifs ou curatifs, devraient ainsi être inscrits dans la CCAM.

2 Les campagnes de communication et d'incitation à la consultation chez le chirurgien-dentiste, sur le modèle de celles réalisées pour les femmes enceintes et les enfants de 6 à 18 ans, pourraient être étendues aux enfants de 3 ans, aux 35 ans, 55 ans, puis tous les 5 ans.

3 La prise en charge doit par ailleurs évoluer pour mieux prendre en compte les actes de prévention tels que les scellements de sillons, renouvelables, pour l'ensemble des dents cuspidées permanentes et la réalisation de vernis fluorés en fonction du risque carieux.

4 En matière de prévention du risque parodontal, nous appelons à la renomination et à la revalorisation des actes de détartrage, ainsi qu'à la prise en charge du bilan parodontal.

5 La dernière proposition consiste à créer des séances d'éducation thérapeutique, comprenant une évaluation des risques carieux et parodontaux, sur des publics cibles à risque.

La nouvelle convention doit résolument intégrer la question de la prévention.

